



Moselle

CAP locale des agents d'administration

Lundi 30 juin 2008

MOTION LIMINAIRE

Le 16 juin, rencontrant les organisations syndicales des ex-DGCP et ex-DGI, Philippe PARINI, Directeur Général des Finances Publiques, a réaffirmé que les règles de gestion de l'ex-DGCP s'appliqueront aux agents du Trésor et celles de l'ex-DGI aux agents des Impôts, même réunis dans une Direction Locale Unifiée, « *jusqu'à ce que de nouvelles règles aient été définies de concert avec les organisations syndicales* », ajoutant « *on va prendre son temps* » mais « *il faudrait arriver à un résultat en 2009* » et évoquant un temps supplémentaire pour « *s'habituer aux nouvelles règles* », ces règles s'appliquant à tous à partir de la fusion des corps des deux anciennes directions.

Pour SUD Trésor, tout comme pour le SNUI, la période de discussion autour des règles de gestion, prévue de septembre 2008 à septembre 2009, s'annonce donc cruciale du point de vue des garanties pour les agents. Dans l'immédiat, nos organisations demandent le respect absolu des garanties de gestion actuelles et leur amélioration par des règles harmonisées sur la base la plus favorable en tenant compte des acquis des personnels des anciennes directions.

Un groupe de travail réuni nationalement le 21 mai sur le nouveau système de mutations de l'ex-DGCP n'avait pu tirer qu'un bilan provisoire de ce système dont un plein exercice n'aboutissait qu'à l'issue du mouvement du 1/9/2008. Si, au regard des chiffres publiés sur Magellan, le nombre de mouvements prononcés au titre du cycle 2008 apparaît plus important, hors refus de mutations et avant le mouvement complémentaire pour le 1er septembre, que celui des cycles 2006/2007 et 2005/2006, qu'en sera-t-il demain ? En effet, M. Parini a également confirmé le 24 juin la poursuite des suppressions d'emplois à la DGFIP et indiqué que les chiffres de suppressions des années suivantes ne seront pas inférieurs au chiffre de l'année prochaine. 55% des départs en retraite ne seront pas remplacés, ce qui entraînera « *certes plus de travail par agent, c'est le principe de la productivité* », a-t-il ajouté. On ne peut que craindre que ces suppressions d'emplois à venir n'améliorent pas durablement la situation des mutations.

Philippe Parini, le 24 juin, a également déclaré que « *les articles sur la mobilité ne trouvent pas à s'appliquer dans le cadre de la fusion* », « *la fusion [n'étant] pas une restructuration* » et « *la réforme n'[étant] qu'une réforme d'organisation* ». Est-ce à dire que la fusion réalisée, ces articles trouveront à s'appliquer ? Il nous est difficile d'imaginer une loi votée dont, pour le moins, les personnels de l'Education Nationale et de la DGFIP seraient exemptés ...

C'est bien ce qui a motivé la réaction des agents du Trésor en Moselle, notre département étant l'un des départements à effectif important les plus mobilisés le 10 juin. Cela prouve que l'action engagée par SUD et la CGT Trésor en Moselle, menée de concert avec les personnels, n'était pas décalée par rapport aux préoccupations des agents du département. Elle nous conduit à renouveler nos interrogations et à soulever à nouveau les inquiétudes des personnels face aux conséquences du projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels et, plus globalement, de la Révision Générale des Politiques Publiques.

Une dernière remarque : le mouvement complémentaire doit être connu incessamment sous peu. Il est regrettable que nous n'ayons pu le prendre en compte pour l'établissement de ce mouvement interne à la Moselle. Peut-être aurait-il permis d'envisager d'autres mutations internes.